

**ACHAT ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTIONS  
SYNDICAT MIXTE DU TREGOR**

**ANNEE 2015-2020**

**MARCHE N° 2015-05**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE**

La présente consultation concerne l'achat et la maintenance d'un photocopieur multifonctions. Ce matériel sera utilisé par les services du Syndicat Mixte du Trégor.

**ARTICLE 2. MODIFICATIONS DE DETAILS AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**ARTICLE 3. ORGANISATION DE LA CONSULTATION**

**3.1. Contenu et conditions de retrait du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)**

- Les pièces particulières du DCE sont les suivantes par ordre de priorité:
  - Lettre d'Engagement
  - Cahier des Charges Simplifiées
  - Règlement de consultation

- Les pièces générales du DCE sont les suivantes :

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Fournitures Courantes et de Services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009. Il n'est pas joint au marché ; il est réputé connu des entreprises.

Le dossier de consultation (DCE) peut être retiré par les candidats, à compter du jour de parution de l'avis d'appel public à la concurrence, de trois façons :

- Les dossiers sont téléchargeables sur le site <http://www.amf29.asso.fr/forum/annonces.php>
- Sur le site Megalis Bretagne <http://www.e-megalisbretagne.org>
- A l'issue d'une demande écrite par courrier ou par message électronique à l'adresse indiquée ci-dessous, le DCE peut être envoyé par voie postale ou par mail à l'opérateur économique. Il peut également être retiré sur place au siège du Syndicat mixte du Trégor.

**3.2. Modalités de remise des offres**

Sur l'enveloppe transmise au SMT sera mentionné le **NOM DU CANDIDAT** ainsi que « NE PAS OUVRIR. MARCHE PUBLIC – ACHAT ET MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR ».

Les offres seront soit déposées soit expédiées au **Syndicat mixte du Trégor - Place Onésime Krebel - CS 60999- 29679 Morlaix Cedex.**

La date limite de remise des offres est fixée au **lundi 23 mars 2015 à 12h00.**

Les offres réceptionnées postérieurement à la date et l'heure fixée ci-dessus ne seront pas retenues.

### **3.3. Contenu des offres**

Pour examiner les offres, chaque candidat devra produire un dossier comportant :

#### ***Informations sur le candidat :***

- Une **lettre de candidature** (formulaire DC1 joint au dossier de consultation des entreprises)
- Une **déclaration du candidat** (formulaire DC2 joint au dossier de consultation des entreprises) comprenant la description du statut et de la situation financière du candidat.
- Une **présentation des moyens humains et techniques** de la société et/ou ses références pour des marchés similaires.
- Les attestations **d'assurance**, attestations **fiscales** et **sociales** datant de moins de 6 mois ainsi qu'un extrait **Kbis**.
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**.

#### ***Informations sur l'offre :***

- L'**Acte d'engagement** daté, signé, avec le cachet de l'entreprise et le nom du signataire
- Un **formulaire de déclaration** de sous-traitance pour chaque sous-traitant envisagé (formulaire DC4 joint au dossier de consultation des entreprises)

## **ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES**

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :

1. Le prix, pondéré à 60 %
  - a. Cout global de l'acquisition ou la location 30%
  - b. Coût copie 70%
2. La valeur technique de l'offre (conformité au Cahier des charges, etc.), pondérée à 30 %.
  - a. Adéquation du matériel au besoin 60%
  - b. Délai de maintenance curative 30%
  - c. Rapidité d'impression 10%
3. Les performances en matière de protection de l'environnement, pondéré à 10%
  - a. Consommation électrique en veille 50%
  - b. Systèmes d'économies de consommation 50%

## **ARTICLE 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter Virginie Le Guen ou Hélène Le Roy par téléphone au 02 98 15 15 15 ou par courrier électronique à l'adresse [smt-morlaix@wanadoo.fr](mailto:smt-morlaix@wanadoo.fr).